

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

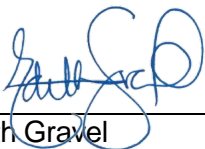
AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 21 juin 2023, a été adopté le règlement 225-2021-2 « modifiant le règlement 225-2021 définissant la délégation de compétences des comités et commissions de la Municipalité régionale de comté de Matawinie ».

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 6e JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière